

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DEMI-PENSION COLLEGE LOUIS ARMSTRONG - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Les forfaits pourront être modifiés jusqu'à l'emploi du temps définitif. Après cette échéance, aucune modification ne sera acceptée.

Il est cependant possible de changer son forfait d'un trimestre à l'autre. Les demandes doivent être faites sur le document conçu à cet effet et rendues au Collège en respectant **les dates ci-dessous** :

- avant le 12 décembre 2026 pour le 2^e trimestre
- avant le 28 mars 2027 pour le 3^e trimestre

Modalités de paiement

La Société Sodexo propose les modes de paiement suivant :

- Prélèvement automatique en une ou trois fois en complétant le mandat annexé
- CB sur le site de paiement en ligne : <https://aes00585.paie mentdp.com>
- Chèque(s) établi(s) à l'ordre de Sodexo SFRS (nom/prénom de l'élève au dos)
- Espèces (à titre exceptionnel)

Ces modes de
paiement sont à
privilégier

Il est possible, pour chaque trimestre, de payer en trois fois, quel que soit le mode de règlement choisi.
Le 1^{er} règlement doit nous parvenir dans les deux semaines après le début du trimestre.

TRIMESTRE 1 – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	
Forfait 4 jours/semaine (55 jours)	
Montant dû pour le trimestre : 244,75 €	
	Montant mensuel
Mois 1	81,60 €
Mois 2	81,60 €
Mois 3	81,55 €

Les prélèvements pour le 1^{er} trimestre débuteront le 15 octobre 2026.

Les tarifs pour le 2^e trimestre seront transmis début janvier et ceux pour le 3^e trimestre début avril.

Si vous optez pour le régime « externe », le repas exceptionnel devra être réservé et payé avant d'être consommé. Il est au tarif unique de 5,30 €*.

*tarif susceptible d'augmenter au 01/01/2027

✚ À savoir : Un badge est fourni lors de l'entrée au Collège et il doit être conservé tout au long de la scolarité. En cas de perte ou de casse, une nouvelle carte devra être rachetée auprès du chef de cuisine au tarif unique de 5€.

Besoin d'informations ?

Merci de nous contacter par mail uniquement : facturation.beynost.fr@sodexo.com